

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS :Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Étage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Europe - Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

N° W21-795239

AG 903P

Optique

Autres

<input checked="" type="checkbox"/> Maladie	<input type="checkbox"/> Dentaire
Cadre réservé à l'adhérent (e)	
Matricule : 10910	
<input checked="" type="checkbox"/> Actif	<input type="checkbox"/> Pensionné(e)
Nom & Prénom : YACSIR RAJAA	
Date de naissance : 28/06/1976	
Adresse : Vendredi JUANE	
Tél. : 0677928767 Total des frais engagés : Dhs	

Cadre réservé au Médecin	
Cachet du médecin :	
Date de consultation : 26/06/2019	
Nom et prénom du malade : YACSIR RAJAA Age : 43	
Lien de parenté :	<input type="checkbox"/> Lui-même <input checked="" type="checkbox"/> Conjoint <input type="checkbox"/> Enfant
Nature de la maladie : Diabète maladie de	
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :	
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.	

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
20103/23	consultation	500.00	INP : 105111631	Signature et cachet du Médecin

EXECUTION DES ORDONNANCES

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

BELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODP.

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

ECHOGRAPHIE PELVIENNE

Madame : **YASSIR**
ROUMA

Le : **20/03/26/23**

Indication :

UTERUS :

Taille :

Hauteur : mm.

Largeur : mm.

Antéro-postérieur : mm.

Forme :

Echostructure :

Muqueuse : mm

OVAIRE DROIT : mm sur mm.

OVAIRE GAUCHE : mm sur mm.

CUL DE SAC DE DOUGLAS :

AU TOTAL

— n° les 2 poche normale
— en deux étagés
— sans aucun adénome



Docteur Mourad YAZID Spécialiste en Gynécologie Obstétrique

Ancien Chirurgien Gynécologue

Ancien Chirurgien Gynécologue
des Hôpitaux de Paris

Accouchement - Echographie

Stérilité du Couple (F.I.V.)

Chirurgie Gynécologique

Pathologie - Maladies des S

Cancerologie - Maladies des seins

Fluolapsus - Cœlioscopie Hysteroscopie Colposcopie

Hysteroscopie - Colposcopie.

Am Yaffa
he yea



الدكتور مراد يزيد
أخصائي في أمراض النساء والولادة
طبيب سابق بمستشفيات باريس

الفحص بالصدى

عقم الزوجين - امراض الثدي

الجراحة النسوية وحرافة السلطان

جراحة نزول الرحم - الجراحة بالكاميرا

Casablanca, le:

Rs 103/223

~~SEARCHED INDEXED SERIALIZED FILED
FEB 11 1965 CALIFORNIA STATE POLICE~~
SEARCHED INDEXED SERIALIZED FILED
FEB 11 1965 CALIFORNIA STATE POLICE
CE: 0015-2287-1112-CHQ9
80000029

50.10

120.00

1000

AS

Photimath

1 up + 2 | pm | 5
(imp) 3

Office in law

18 + 21 = 81

40,00

John J. O'Neil

87.30 *its* claim for a sum

22.40

$$x^2 \neq 1$$

ngique

LOT : 5347
PER : 12 - 25
RRV : 22 DH 40

NEOFORTAN® 160 mg

PPV 98DH80
EXP 10/2025
LOT 2N0341

98.80

1 Feb 4

861 Newmarket

13

Mar 20

~ 8 151

IXOR® 20 mg 28 comprimés effervescents
PPU 118DH50 EXP 11/2024
LOT 28018 6

163.30

balmy sp

Ballo
GLOBO INFORMATIVO

- 28 x

Pl. 690.4c

ken®
Céfixime

200 mg



16

Comprimés pelliculés
Voie orale

09/2030



LOT 223307

EXP 09 24

PPV 170.00 DH



DURÉE MATIN MIDI SOIR AVANT APRÈS



سوطما
sothema

MEDISON

DR MOURAD YAZD
OB EV44H102D 8.0cm 04n. IM 0.76 ITm 0.2 20-03-2022
13:12:46

